



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 6 septembre 2011 à 18 h 30 tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU, MAIRE

Sont également présents :

Monsieur Louis Lemay, directeur général
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Monsieur Robert Coutu, maire, ouvre la séance à 18 h 50.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

Conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, le maire, monsieur Robert Coutu, a avisé le greffier dans les quatre-vingt-seize heures de l'adoption de la résolution CM-201108250 « DON DE 500 \$ À L'ASSOCIATION FÉMININE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE POUR LA TENUE DE SON 34^E SALON DES MÉTIERS D'ART QUI SE TIENDRA DU 4 AU 6 NOVEMBRE 2011 » qu'il ne l'approuve pas. De ce fait, le greffier a suspendu les effets de cette résolution jusqu'à ce qu'elle soit considérée à nouveau par le conseil dès la séance suivante, d'urgence et en priorité.

RECONSIDÉRATION DE LA RÉOLUTION CM-201108250 - DON DE 500 \$ À L'ASSOCIATION FÉMININE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE POUR LA TENUE DE SON 34^E SALON DES MÉTIERS D'ART QUI SE TIENDRA DU 4 AU 6 NOVEMBRE 2011

CM—201109252

Considérant que lors de la séance ordinaire du Conseil du 22 août 2011 ajournée au 25 août 2011, le Conseil a adopté, à l'unanimité, la résolution CM-201108250 à l'effet d'octroyer une contribution financière de 500 \$ à l'Association féminine d'éducation et d'action sociale pour son 34^e Salon des métiers d'art qui se tiendra du 4 au 6 novembre 2011;

Considérant que, pour des raisons d'équité, monsieur le maire, Robert Coutu, a avisé le greffier de la Ville qu'il n'approuvait pas la résolution CM-201108250 dans les 96 heures de son adoption, et ce, afin que le Conseil considère à nouveau sa décision d'octroyer seulement une contribution financière de 500 \$ à l'Association féminine d'éducation et d'action sociale pour leur Salon des métiers d'art puisque la demande de cette organisation comportait deux aspects, soit le Salon des métiers d'art ainsi qu'un volet pour la promotion de cette organisation et le recrutement de nouvelles participantes;

Considérant qu'à la suite de cet avis du maire indiquant qu'il n'approuvait pas la résolution CM-201108250, le greffier en a suspendu les effets pour qu'elle soit considérée de nouveau d'urgence et en priorité;

Considérant qu'une copie de la résolution CM-201108250 a été remise aux membres du Conseil pour qu'ils puissent la considérer de nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'octroyer une contribution financière de 1 000 \$ à l'Association féminine d'éducation et d'action sociale, soit 500 \$ pour la tenue de son 34^e Salon des métiers d'art qui se tiendra du 4 au 6 novembre 2011 et 500 \$ pour le volet qui consiste à faire la promotion de cet organisme et le recrutement de nouvelles participantes.

Cette résolution désapprouve la résolution CM-201108250 et la remplace à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2011

CM-201109253

1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 septembre 2011 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Reconsidération de la résolution CM-201108250 – Don de 500 \$ à l'Association féminine d'éducation et d'action sociale pour la tenue de son 34e salon des métiers d'art qui se tiendra du 4 au 6 novembre 2011

1. Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 6 septembre 2011

5. Rapport de services

5.1 Orientation du Conseil concernant le vestiaire des joueurs du Club de hockey junior AAA, les Rangers de Montréal-Est

5.2 Location du Centre récréatif Édouard-Rivet à la Société ressources – Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. pour une somme symbolique d'un (1) dollar par année

5.3 Modification de l'entente entre la Ville de Montréal-Est et la Société ressources – Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc.

9. Personnel

9.1 Création et nomination au poste de chef de division – urbanisme

9.2 Embauche de monsieur Laurent Mupenda pour effectuer un stage à la Direction des services techniques au cours de l'automne 2011

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

Monsieur le conseiller Mario Bordeleau propose de modifier la proposition principale afin de retirer les points 9.1 et 9.2 à l'ordre du jour proposé de la séance extraordinaire du Conseil du 6 septembre 2011 tel que décrit ci-dessus.

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyée par monsieur le conseiller Michel Bélisle

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Le Conseil reprend l'étude de la proposition principale, telle que modifiée.

Du consentement unanime des membres présents, le président de l'assemblée déclare la proposition principale, telle qu'amendée, adoptée à l'unanimité et il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil du 6 septembre 2011 ci-dessus tel que modifié par le retrait des points 9.1 et 9.2, lesquels se lisent comme suit :

9.1 Création et nomination au poste de chef de division – urbanisme

9.2 Embauche de monsieur Laurent Mupenda pour effectuer un stage à la Direction des services techniques au cours de l'automne 2011

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DE SERVICES

5

ORIENTATION DU CONSEIL CONCERNANT LE VESTIAIRE DES JOUEURS DU CLUB DE HOCKEY JUNIOR AAA, LES RANGERS DE MONTRÉAL-EST

CM-201109254

5.1

Considérant qu'en vertu du contrat qui lie la Ville de Montréal-Est et le Club de hockey junior AAA de Montréal-Est, la Ville s'est engagée, entre autres choses, à fournir un vestiaire de joueurs conforme sous réserve de certaines conditions.

Considérant que l'aménagement d'un vestiaire de joueurs au Centre récréatif Édouard-Rivet peut coûter environ 500 000 \$, comme démontré par l'évaluation faite par monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ingénieur et directeur des services techniques;

Considérant également que la Ville de Montréal-Est évalue les options qui s'offrent à elles quant à l'avenir du Centre récréatif Édouard-Rivet;

Considérant qu'une alternative temporaire et moins coûteuse consisterait à aménager ladite chambre de joueurs dans une roulotte, laquelle serait rattachée au Centre récréatif par un couloir;

Considérant aussi que le Club de hockey junior AAA de Montréal-Est accepte de libérer la Ville de Montréal-Est de son obligation de mettre à la disposition du Club un vestiaire conforme pour ses joueurs pour la

saison 2012-2013, et ce, conformément à l'article 6 de la section « Obligations du premier comparant » de la convention intervenue entre le Club et la Ville.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser la location avec option d'achat, d'une durée d'au plus 3 ans, d'une roulotte de 10 pieds par 40 pieds ou son achat, selon la moins dispendieuse de ces options pour la Ville, et d'autoriser à cette fin une dépense d'au plus 25 000 \$; cette dépense est toutefois conditionnelle, d'une part, à l'émission, par la trésorière, d'un certificat attestant de la disponibilité des crédits pour ce faire et, d'autre part, à la signature, par le Club de hockey junior AAA de Montréal-Est, d'une renonciation à l'obligation faite à la Ville de Montréal-Est de mettre à la disposition de ce club une chambre de joueurs conforme pour leur usage exclusif pour la saison 2012-2013, comme stipulé à l'article 6 des « Obligations du premier comparant » de la convention intervenue entre ces parties le 8 juin 2011.

D'autoriser le directeur général à négocier un bail avec le Club de hockey junior AAA de Montréal-Est pour la sous-location de ladite roulotte durant la saison de hockey.

D'autoriser une dépense de 15 000 \$ pour l'aménagement d'un couloir entre ladite roulotte et le Centre récréatif Édouard-Rivet ainsi que d'une porte d'accès audit centre récréatif, si nécessaire; cette dépense est toutefois conditionnelle à l'émission, par la trésorière, d'un certificat attestant de la disponibilité des crédits pour ce faire.

D'autoriser le maire ou le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOCATION DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET À LA SOCIÉTÉ RESSOURCES – LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC. POUR UNE SOMME SYMBOLIQUE D'UN (1) DOLLAR PAR ANNÉE

CM—201109255

5.2

Considérant que la location du Centre récréatif Édouard-Rivet à la Société ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. pour une somme symbolique de 1 \$ par année permettrait à cette dernière de se soustraire à l'application de différents décrets s'appliquant aux immeubles publics;

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une saine gestion du Centre récréatif Édouard-Rivet;

Considérant le projet de bail soumis aux membres du conseil pour étude.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De louer le Centre récréatif Édouard-Rivet à la Société ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles inc., le tout, conformément au contrat de bail entre cette dernière et la Ville de Montréal-Est;

D'autoriser le maire ou le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, le contrat intervenu entre la Société ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. et la Ville de Montréal-Est ainsi que tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET LA SOCIÉTÉ RESSOURCES – LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC.

CM—201109256

5.3

Considérant le contrat de bail intervenu entre la Société ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. et la Ville de Montréal-Est pour la location du Centre récréatif Édouard-Rivet;

Considérant que des ajustements doivent être apportés au contrat de service intervenu entre les mêmes parties pour tenir compte des dispositions de ce bail;

Considérant qu'à la suite de discussions intervenues entre les parties pour le partage de tout déficit d'exploitation qui pourrait survenir en conséquence de l'application du contrat de service et que les membres du conseil acceptent de revenir à la demande initiale proposée par la Société ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. et la Ville de Montréal-Est pour la location du Centre récréatif Édouard-Rivet;

Considérant qu'il était nécessaire de préciser certaines clauses du contrat de service;

Considérant que l'ensemble de ces ajustements apportés au contrat initial n'a pas pour effet de modifier ni l'objet du contrat, ni son prix.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'approuver le nouveau contrat de service entre la Société ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. et la Ville de Montréal-Est pour la location du Centre récréatif Édouard-Rivet en remplacement du contrat approuvé par la résolution CM-201107209, laquelle est rescindée à toute fin que de droit.

D'autoriser le maire ou le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, ledit contrat ainsi que tout autre document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL 9

CRÉATION ET NOMINATION AU POSTE DE CHEF DE DIVISION – URBANISME

RETIRÉ 9.1

EMBAUCHE DE MONSIEUR LAURENT MUPENDA POUR EFFECTUER UN STAGE À LA DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES AU COURS DE L'AUTOMNE 2011

RETIRÉ 9.2

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2011

CM—201109257

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De lever la séance.

Monsieur le maire déclare la séance levée à 19 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier